

## DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A L'AUTORISATION UNIQUE

Projet d'achèvement de l'itinéraire de randonnée en bord de Meuse

Secteur de la Boucle de Chooz

Communes de Chooz, Ham-sur-Meuse

**Suite à une visite sur site le 17 novembre 2017 de l'itinéraire projeté pour l'achèvement de l'itinéraire de randonnée en bord de Meuse, des représentants de la SHNA, de Nature et Avenir, du ReNARD et du CENCA suggèrent quelques préconisations quant à la réalisation des travaux :**

Secteur 1 : l'itinéraire quitte le bord de Meuse pour passer en forêt : présence d'un double alignement de Chênes : attention à limiter l'emprise travaux pour ne couper que le strict nécessaire.

Secteur 2 : la zone humide est évitée mais attention à la largeur d'emprise travaux car la talus Ouest, constitué en partie par un ancien mur de pierres, présente des habitats intéressants pour la petite faune (site d'hibernation notamment). Toujours sur le talus Ouest, les arbres de gros diamètres ne présentant aucun risque de chute seraient à maintenir sur pied.

Secteur 3 : talus Ouest présentant de nombreux pieds de Polystic, à maintenir autant que possible en réduisant l'emprise travaux.

Secteur 4 : Érablaie de pente : à maintenir autant que possible en réduisant l'emprise travaux.

Secteur 5 : Premier passage busé à maintenir pour la Salamandre tachetée. Possibilité de créer des mares en contre bas, en compensation des ornières existantes sur le chemin qui seront détruites pour ce projet. Quelques mètres plus loin, le chemin existant traverse à gué un petit ru favorable à la reproduction de la Salamandre tachetée. Il faudrait prévoir un passage busé pour assurer la continuité écologique de ce petit ru et la traversée, sous la future Voie Verte, de la Salamandre tachetée.

### **Quelques remarques :**

Des habitats de très grand intérêt biologique se trouvent dans cette boucle, et en particulier une érablaie-tillaie de ravin avec une énorme population de Polystic à soies et, dans la partie calcaire, de la langue-de-cerf. C'est là qu'on y trouve notamment une très grosse station de la rare pezize rouge hivernale : *Sarcoscypha jurana*. Énormément de vieux arbres et de bois mort se situent dans cette boucle de Chooz et constituent un paradis pour les champignons saprophytes lignicoles, notamment. Ce coin très sauvage, vu l'accessibilité très

réduite, est un havre de paix pour la faune (castor, grand cormoran, martin-pêcheur, héron cendré, pics...).

Bien entendu nous sommes favorables à cette transardennaise qui est une magnifique réalisation pour un grand nombre de cyclistes et autres usagers, mais aussi pour les personnes à mobilité réduite, touristes, promeneurs et naturalistes.

Si ce projet devait avoir lieu il faudrait à tout prix éviter d'entailler l'érablaie-tillaie de ravin et éviter de faire des coupes rases dans la vieille forêt alluviale/colluviale, riche en bois mort, non seulement pour la biodiversité qu'elle héberge mais aussi parce qu'un changement microclimatique dommageable au niveau de l'érablaie-tillaie pourrait avoir lieu si de nombreux arbres venaient à y être coupés. Et si coupe d'arbres devait vraiment avoir lieu, il faudrait à notre avis imposer de les laisser pourrir au sol sur place.

Le gros problème ce sont les dégâts qui seront provoqués par les engins qui vont réaliser les travaux. Il faudrait utiliser des engins de petit gabarit et surveiller leur façon de travailler car certaines entreprises se soucient assez peu de l'environnement. En particulier il faut éviter de faire proliférer la Balsamine de l'Himalaya et la Renouée du Japon.

Les conséquences des abattages et l'entretien qui sera réalisé le long du tracé ne sont pas pris en compte. Le tracé de la voie verte n'est en effet pas considéré comme un territoire écologique à part entière mais comme une voie d'accès à des "milieux externes". Tout le monde peut facilement s'en apercevoir en parcourant le tracé de la voie actuelle avec le fauchage systématique des talus au plus ras possible réalisé au printemps et en début d'été et ce sur des largeurs qui sont sans rapport avec d'éventuels problèmes de sécurité. Pire, encore, on a mis en place localement, un fauchage réalisé avec une tondeuse tirée par un cheval, histoire de donner une teinte écologique à ces fauches. Cheval ou pas, le résultat ne change guère. Ironie de l'affaire, l'utilisation du cheval rend accessible le fauchage dans les secteurs les plus humides et instables pour les engins motorisés et permet de faucher là où on ne le faisait pas avant.

Il faudra préserver le plus possible les vieux arbres de l'Erablaie-Tillaie, La question de la sécurité n'est pas recevable : coupe t'on tous les arbres en forêt sur une largeur de 10 m pour éviter que le long d'un sentier forestier, d'un GR, au cas où une branche vienne à tomber sur un promeneur ?

Il y aurait hypocrisie à expliquer que ces aménagements s'inscrivent dans un projet écologique comme voudrait le montrer le terme "voie verte" s'il ne s'agit que d'une structure touristique qui constitue une cicatrice supplémentaire au sein des habitats où elle est installée avec comme corrélat, les impacts et nuisances qu'elle génère automatiquement sur la faune et la flore.

Il faudra absolument tenir compte des conditions exigées par le CNPN et en particulier de la phrase : « Il ne saurait être question d'abattre un seul arbre à cavités accueillant des oiseaux ou chiroptères remarquables »



**Sarcoscypha jurana**

**Pezize écarlate**

**Très rare comme les  
milieux où on la  
rencontre.**



***Carabus Granulatus (Linné):***

***Famille Carabidae***

***Hiverne dans les gros troncs morts au sol.***



***Carabus Auronitens (Fabricius):***

***Famille Carabidae***

***Hiverne dans les gros troncs morts au sol.***